

Révision du Plan Local d'Urbanisme de BELIN-BELIET



>> 07.5. PLANS ET RECUEIL DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

> Dossier d'arrêt

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	09 juin 2004	14 juin 2012	03 avril 2013
Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1	29 mars 2016		13 janvier 2017
Révision n°1	17 juin 2015		
Le Président de la Communauté de Communes			

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
(Limitation administrative du droit de propriété)

Regroupement **CC_VAL DE L'EYRE** (LE BARP, BELIN BELIET, LUGOS, SAINT MAGNE, SALLES)

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	COMMUNES	SERVICE RESPONSABLE
A4	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX	Articles L.211-7, L.212-2-2, L.215-4 et L.215-18 du Code de l'Environnement.	
	Ruisseau le PONSESQUET Ruisseau la BARADE Ruisseau le CANTEGRIT Ruisseau le BRAOUSE Ruisseau les BENAZET Ruisseau le MARIAN	- BELIN BELIET	- Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS
	Ruisseau Fossé des ESPIETS Ruisseau Fossé de la LONGERE Ruisseau Fossé de GAYAC Ruisseau Fossé de CAOUAILLE Ruisseau Craste NEUVE Ruisseau Craste VIEILLE	- LUGOS	- Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS
AC1	SERVITUDES DE PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES	Loi du 31décembre 1913.	
	Eglise Saint-Pierre de Mons en totalité : façades, toitures, décor intérieur à l'exclusion de la sacristie.	- BELIN BELIET	- S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
	Eglise du Vieux-Lugos	- LUGOS	- S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
	- Croix de cimetière voisine de l'église de ST PIERRE DE MONS	- BELIN BELIET	- S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
	- Fontaine SAINT CLAIR, lieu dit "Mons"	- BELIN BELIET	- S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
	- Obélisque "Croix des Pèlerins", lieu dit "Mons"	- BELIN BELIET	- S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
	- Eglise du Vieux Lugos	- BELIN BELIET	- S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
AC2	SERVITUDES DE PROTECTION DES SITES ET DES MONUMENTS NATURELS.	Loi du 2 Mai 1930 modifiée.	
	Ensemble formé par l'église St Pierre de Mons et ses abords	- BELIN BELIET	- S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
	Val de l'EYRE et vallées de la LEYRE	- BELIN BELIET - BIGANOS - LE TEICH - LUGOS - MIOS - SALLES	- D.R.E.A.L. - S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
	- Etangs du Bran et Martinet et leurs abords	- LUGOS	- D.R.E.A.L. - S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France
AS1	SERVITUDES ATTACH+ES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES A L'EXCEPTION DES EAUX MIN+RALES.	L.1321-2 et R.1321-6 à R.1321-13 du Code de la Santé Publique (eaux potables).	
	FORAGE DE SUZON Périmètre immédiat et rapproché confondus	- BELIN BELIET	- Agence Régionale de Santé
	FORAGE DU BOURDIEU Périmètre immédiat et rapproché confondus	- BELIN BELIET	- Agence Régionale de Santé
	- Forage "Suzon NY2" Périmètre Immédiat et Rapproché confondus (forage abandonné et rebouché)	- BELIN BELIET	- Agence Régionale de Santé
	- Forage "Château d'eau" Périmètre Immédiat	- SAINT MAGNE	- Agence Régionale de Santé
	Stade	- SALLES	- Agence Régionale de Santé
	Forage Fourat.	- SALLES	- Agence Régionale de Santé
	Prise d'eau potable d'Ispe Lac dans le lac de Cazaux-Sanguinet Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée parcelle n°0003 - section BL	- GUJAN MESTRAS - LA TESTE - LE TEICH - SALLES	- Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS - D.D.C.S.
	Forage "Bourg" avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- LUGOS	- Agence Régionale de Santé - D.D.T.M. - SERVICE EAU et NATURE
EL3	SERVITUDE DE HALAGE ET DE MARCHEPIED	Art. L.2131-2 et L.2132-16 du Code des Propriétés des Personnes Publiques.	
	Marchepied le long de l'Eyre	- BELIN BELIET - BIGANOS - LE TEICH - LUGOS - MIOS - SALLES	- D.D.T.M./S.M.L.
14	SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES	Art. 12 modifié de la Loi du 15 Juin 1906. Art. 298 de la Loi de finances du 13 Juillet 1925.	

	Réseau de distribution MT et BT (la BT n'est pas représentée graphiquement) Syndicat Intercommunal de Belin	- BELIN BELIET - GUILLOS - LE BARP - SAINT MAGNE - SAUCATS	- CABANAC ET VILLAGRAINS - HOSTENS - LUGOS - SALLES	- E.R.D.F.
	400KV Cantegrit-Saucats 2 et 3 225 kV Masquet Saucats 63KV Hostens-Saucats 63KV Beliet-Hostens	- SAINT MAGNE		- E.R.D.F. - R.T.E./G.I.M.R. - G.E.T. GASCOGNE - RTE-Centre DI TOULOUSE -
	-ligne 63 kV Facture-Pessac (dérivation CEA et Croix d'Hins SNCF) -ligne 63 kV St Jean d'Ilac (dérivation CEA-Croix d'Hins SNCF)	- LE BARP		- RTE-Centre DI TOULOUSE -
	-Poste 63 kV de Beliet -Ligne 63 kV Beliet - Masquet -Ligne 63 kV Beliet - Hostens	- BELIN BELIET		- RTE-Centre DI TOULOUSE -
	63 kV FACTURE LABOUEYRE Z CELLULOSE Z LICAUGAS 63 kV FACTURE PARENTIS Z LAMOTHE Z LICAUGAS	- LUGOS		- RTE-Centre DI TOULOUSE -
	63 kV BELIET MASQUET 63 kV FACTURE LABOUEYRE Z CELLULOSE Z LICAUGAS 63 kV FACTURE PARENTIS Z LAMOTHE Z LICAUGAS	- SALLES		- RTE-Centre DI TOULOUSE -
	Travaux de reconstruction en technique souterraine à 1 circuit 90000 volts de la ligne électrique exploitée à 63000 volts "Beliet-Masquet"	- BELIN BELIET - SALLES	- MIOS	- E.R.D.F. - R.T.E./G.I.M.R. - G.E.T. GASCOGNE - RTE-Centre DI TOULOUSE -
I6	SERVITUDES CONCERNANT LES MINES ET CARRIERES ETABLIES AU PROFIT DES TITULAIRES DE TITRES MINIER, DE PERMIS D'EXPLOITATION DE CARRIERES OU D'AUTORISATION DE RECHERCHES DE MINES ET DE CARRIERES	Art. 71 à 73 du Code Minier.		
	Concession de LUGOS. (dans le périmètre de la concession, seules sont applicables les servitudes instituées par accord amiable ou arrêté préfectoral)	- BELIN BELIET - SALLES	- LUGOS	- VERMILION REP SAS
	- Canalisation d'expédition PARENTIS - AMBES (tronçon "Caudos-Berganton") (servitude de 5 ml axés sur la canalisation)	- AMBES - CESTAS - LE PIAN MEDOC - LUDON MEDOC - MACAU - MIOS - SAINT JEAN D ILLAC - SALLES	- BLANQUEFORT - LE HAILLAN - LE TAILLAN MEDOC - LUGOS - MERIGNAC - PAREMPUYRE - SAINT MEDARD EN JALLES	- D.R.E.A.L. - VERMILION REP SAS
	- Pipeline SILLAC-LUGOS (canalisation existante de transport d'hydrocarbures liquides à l'extérieur du périmètre de la concession de Lugos)	- LUGOS	- SALLES	- VERMILION REP SAS
	Permis des 3 Lagunes. (dans le périmètre du permis, seules sont applicables les servitudes instituées par accord amiable ou arrêté préfectoral)	- BELIN BELIET - LA TESTE	- GUJAN MESTRAS - LUGOS	- VERMILION REP SAS
	Permis de Lanot. (dans le périmètre du permis, seules sont applicables les servitudes instituées par accord amiable ou arrêté préfectoral)	- BELIN BELIET - SALLES	- LUGOS	- VERMILION REP SAS
	Permis de Lavignolle. (dans le périmètre du permis, seules sont applicables les servitudes instituées par accord amiable ou arrêté préfectoral)	- BELIN BELIET - LE BARP - SALLES	- HOSTENS - MIOS	- Etablissements MAUREL et PROM
PM2	SERVITUDES RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Articles L 515-8 à L 515-12 du Code de l'Environnement. Décret n°77-1133 du 21 Septembre 1977 modifié		
	Terrain pollué sur le site de l'ancienne fonderie R.T.M, au lieu-dit "Le Moura"	- BELIN BELIET		- D.D.C.S. - D.D.T.M. - Service des Procédures Environnementales
PT1	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION RADIO-ELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO-MAGNETIQUES	Art. L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du Code des Postes et Télécommunications.		
	Centre de CROIX D'HINS	- CESTAS - MIOS	- LE BARP	- M. le Directeur de l'E.S.I.D. de Bordeaux
PT2	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ELECTRIQUES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du Code des Postes et Télécommunications.		

	- Centre de CROIX D'HINS	- CESTAS - MIOS	- LE BARP	- M. le Directeur de l'E.S.I.D. de Bordeaux
	- LIAISON HERTZIENNE BELIN - BORDEAUX Tronçon Belin - Guillos Zone spéciale de dégagement	- BELIN BELIET - HOSTENS - SAINT MAGNE	- GUILLOS - LOUCHATS	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	- LIAISON HERTZIENNE BELIN - BORDEAUX : Zone secondaire de dégagement de la station radioélectrique de Belin-Beliêt	- BELIN BELIET		- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Liaison troposphérique CAZAUX - MONT DE MARSAN	- GUJAN MESTRAS - LUGOS	- LA TESTE	- M. le Directeur de l'E.S.I.D. de Bordeaux - Région Terre Sud-Ouest BORDEAUX
PT3	SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS.	Art. L.45-1 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications.		
	- Liaison fibres optiques BORDEAUX/BAYONNE	- ANDERNOS LES BAINS - AUDENGE - BORDEAUX - GUJAN MESTRAS - LANTON - LUGOS - MERIGNAC - PESSAC	- ARCACHON - BIGANOS - CESTAS - LA TESTE - LE TEICH - MARCHEPRIME - MIOS - SALLES	- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
		- SAINT MAGNE		- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Câbles de télécommunications enterrés.	- LE BARP		- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
	Câbles de télécommunications enterrés	- BELIN BELIET		- FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine
T1	SERVITUDES SUR LA POLICE DES CHEMINS DE FER ET DE VISIBILITE SUR LES VOIES PUBLIQUES.	Loi du 15 juillet 1845. Art. 6 du Décret du 30 Octobre 1935 modifié.		
	Ligne BORDEAUX-IRUN	- BIGANOS - CESTAS - LUGOS - MIOS - SALLES	- BORDEAUX - LE TEICH - MARCHEPRIME - PESSAC - TALENCE	- Direction territoriale SNCF Réseau Aquitaine Poitou Charentes

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES

SUAT

Direction régionale
des affaires culturelles

Service territorial de l'architecture et du
patrimoine de la Gironde

Affaire suivie par :
Colette BOULARD

Bordeaux, le 28 janvier 2016
à

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Urbanisme, Aménagement et transport
Unité planification
Cité Administrative – BP 90
33090 Bordeaux cedex

A l'attention de Monsieur PONNOU DELAFFON

stap.gironde@culture.gouv.fr
Tél. : 05 56 00 87 10

Objet : Commune de Belin-Beliet
Plan Local d'Urbanisme – P.A.C. - avis ABF

N/Réf. : F:\08 Urbanisme\03 PLU & PLUI & PLH & RLP\042 BELIN BELIET

P. J. : liste des servitudes patrimoniales et plans de localisation correspondants

En réponse à votre demande du 14 décembre 2015, concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la communes de Belin-Beliet, je vous adresse ci joint le porter à connaissance relevant de mon service qui est le suivant :

I- Servitudes patrimoniales – AC1 (MH)

La liste des **servitudes AC1** et les plans de localisation correspondants ou les éléments bâtis protégés au titre des monuments historiques permettant de générer un périmètre de protection de 500m sont joints au présent document (article L 621-30 du code du patrimoine).

Le report des périmètres des 500m doit être réalisé en tout point des éléments bâtis protégés.

II- Servitudes patrimoniales – AC2 (Sites)

La vérification des servitudes AC2 relève de la DREAL.

Le Val de L'Eyre et Vallées de la Leyre et l'ensemble formé par l'église Saint Pierre de Mons et ses abords font l'objet de **servitudes AC2** au titre des sites.

Les secteurs protégés font l'objet de servitudes d'utilité publique qui doivent être traduites en un zonage spécifique assurant, par des règles appropriées, la préservation de leur intérêt naturel et paysager dans le document d'urbanisme. Ces enjeux de préservation ont été définis par la DREAL dans l'Atlas des sites de la Gironde (cf. http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/?version= Sites_inscrits_classes).

.../...

III- Autres éléments bâti et paysager à prendre en compte

Le projet de PLU, dans son aspect qualitatif, prendra en compte la loi paysage du 8 janvier 1993 et l'article L 123-1.5-III du code de l'urbanisme. L'analyse devra notamment permettre l'identification des grandes unités du paysage végétal et bâti et leurs éléments à protéger ou à requalifier. La consultation de l'Atlas des paysages est à ce titre recommandée (<http://atlas-paysages.gironde.fr/>).

Les éléments repérés qui ne font l'objet d'aucune protection particulière au titre des législations telles que celles de 1913 sur les monuments historiques ou celle de 1930 sur les sites, seront identifiés au PLU et les prescriptions de nature à assurer leur préservation seront définies le cas échéant.

Pour connaître le patrimoine bâti d'ores et déjà repéré sur votre territoire, vous pourrez vous référer utilement aux éléments du patrimoine qui ont fait l'objet d'un recensement par le service régional de l'inventaire dont la liste est consultable sur le site Mérimée du Ministère de la culture (<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine>).

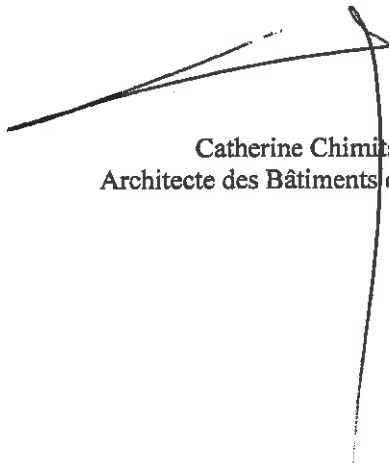
Par ailleurs, les choix dans le principe d'affectation des sols devront répondre au principe d'équilibre entre l'aménagement et la protection dans une recherche de préservation et mise en valeur des paysages les plus remarquables.

IV- Périmètres de Protection Modifiés :

Il convient de mener conjointement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la mise à l'étude de Périmètres de Protection Modifiés (PPM) au titre de l'article L 621.30.1 du Code du Patrimoine pour l'ensemble des monuments historiques de la communauté de communes.

V- Participation du service à l'élaboration du PLU :

Le STAP souhaiterait être associé au suivi de ce document et notamment pour les phases diagnostic et PADD et règlement, ainsi que consulté sur le PLU arrêté.



Catherine Chimits
Architecte des Bâtiments de France

Informations de la DDTM		Informations SIAP				
INSEE	ser_commune.nom	libelle	date_saisie	Code	acte	OBSERVATIONS
042 BELIN-BELIET		Croix de cimetière voisine de l'église de ST PIERRE DE MONS		AC1	MH inscrit le 28 avril 1987	
		Fontaine SAINT CLAIR, lieu dit « Mons »		AC1	MH inscrit le 09 janvier 1990	
		Obélisque « Croix des Pélorins », lieu dit « Mons »		AC1	MH inscrit le 08 janvier 1990	
		Eglise du Vieux Lugos		AC1	MH classé le 21 septembre 1957	
		Eglise Saint-Pierre de Mons en totalité : façades, toitures, décor intérieur à l'exclusion de la sacristie		AC1	MH inscrit le 02 juillet 1987	
						Dessin MH représenté
						Documents joints
					OUI	Périmètre atlas
					OUI	Périmètre atlas
					OUI	Périmètre atlas
					OUI	Périmètre atlas
					OUI	Périmètre atlas

Val de l'Eyre

● Site inscrit

Gironde

FIGURE
58

Val de l'Eyre

Commune(s)

Argelouse (Landes), Belhade (Landes), Belin-Beliet (Gironde), Biganos (Gironde), Commensacq (Landes), Le Teich (Gironde), Lugos (Gironde), Mios (Gironde), Moustey (Landes), Pissos (Landes), Sabres (Landes), Salles (Gironde), Saugnac-et-Muret (Landes), Sore (Landes), Trensacq (Landes)

Date(s) de protection

22 juin 1973 (arrêté ministériel)

Superficie(s)

27665,7 ha

Référence(s) SIG

SIN0000203

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site

P Sites naturels et grands ensembles paysagers



Motivation initiale de la protection



Le site du val de l'Eyre et des vallées de la Leyre est à cheval sur deux départements, les Landes et la Gironde ; il se trouve sur une quinzaine de communes (Argelouse, Belhade, Belin-Beliet, Biganos, Commensacq, Le Teich, Lugos, Mios, Moustey, Pissos, Richez, Sabres, Salles, Saugnac-et-Muret, Sore et Trensacq). Ce très grand site couvre d'une part le val de l'Eyre au Nord, d'autre part les vallées de Leyre au sud. On distingue la petite et la grande Leyre qui prennent respectivement leur source au sud de Sore et de Sabres. Elles se rejoignent près de la limite départementale et s'écoulent alors sous le nom d'Eyre. Après avoir formé d'innombrables méandres sous sa forêt-galerie et dans son lit souvent encaissé, l'Eyre finit sa course dans le Bassin d'Arcachon.

Le site inscrit comprend l'Eyre et ses deux principaux affluents, mais aussi toute l'épaisseur des forêts-galeries sous lesquelles l'eau s'écoule et peut aller de 2 km de large vers le Bassin d'Arcachon à 15 km entre Pissos et Sore. Dans le cadre de l'aménagement du littoral aquitain, l'Eyre et les petite et grande Leyre ont fait l'objet de plusieurs études par des missions inter-ministérielles en vue de promouvoir leur mise en valeur touristique. L'inscription généralisée du site a donc donné lieu à un grand projet d'aménagement des berges pour créer une circulation nautique et des équipements propres à faire découvrir aux touristes et aux habitants une rivière cachée dans sa forêt-galerie et un arrière-pays qui regorge de monuments historiques classés (notamment les églises de Garein, Commensacq, Belhade, Lugos, Sabres,...).

Etat actuel du site



Environnement du site

Le site du val de l'Eyre et des vallées de la Leyre est inscrit dans un grand territoire ; les Landes de Gascogne. Plus précisément, il est inclus dans le territoire du Parc naturel régional des Landes de

Gascogne.

La Grande Leyre (60 km) et la Petite Leyre (50 km) prennent leur source dans la Haute Lande. Les sources qui alimentent ces deux cours d'eau ne sont plus identifiables aujourd'hui du fait des nombreux travaux de drainages agricoles qui se sont opérés dans cette partie du territoire. Ils se rejoignent à Moustey pour former l'Eyre. Ils forment un cours d'eau côtier, qui s'écoule du sud vers le nord ouest.

Après la confluence, l'Eyre (40 km) entre dans le département de la Gironde pour déboucher en delta dans le bassin

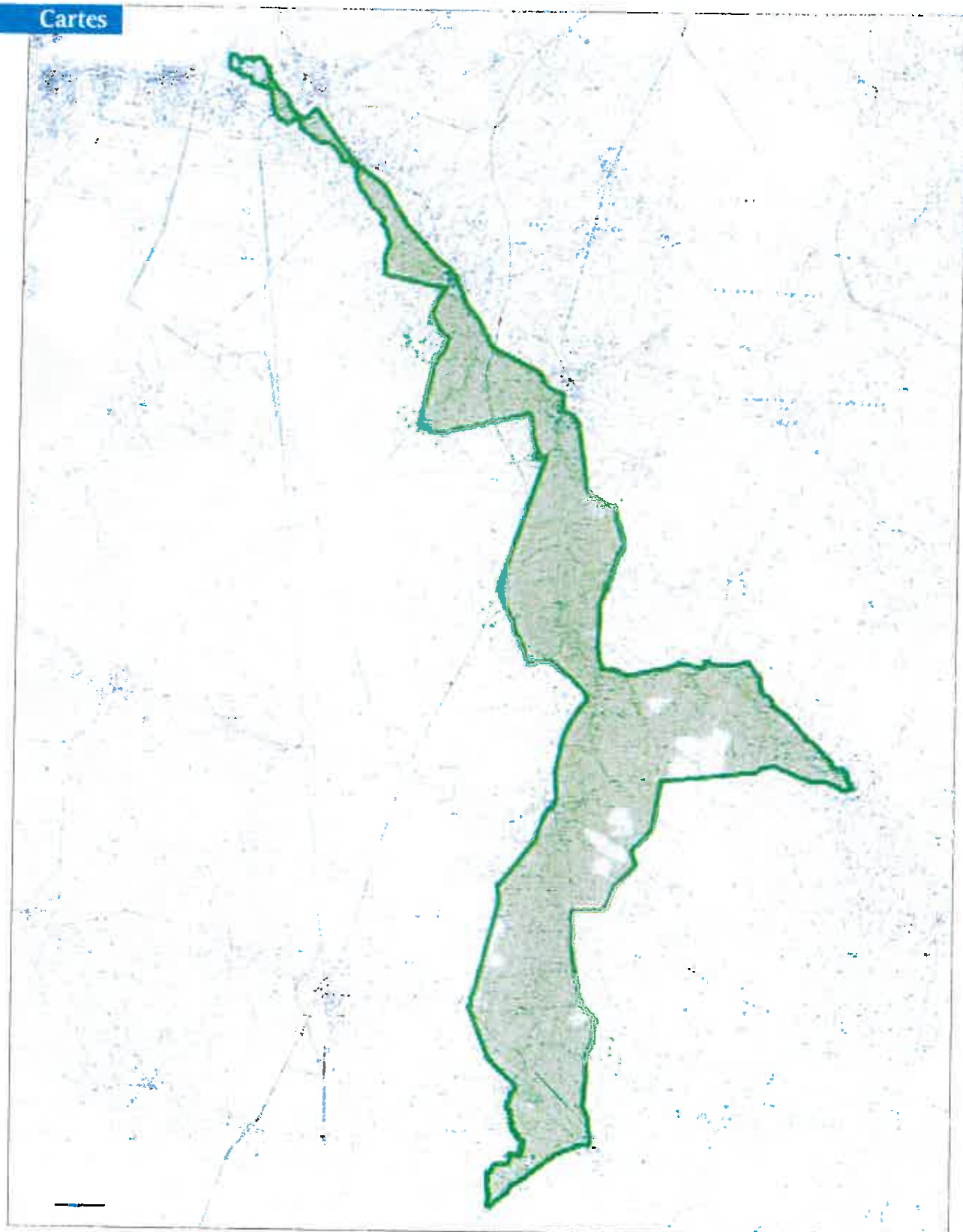
d'Arcachon. Le bassin versant des vallées de la Leyre s'étend sur environ 215 000 ha.

Description du site :

L'ensemble formé par les vallées de l'Eyre et des deux Leyre semble au premier regard homogène alors qu'il comprend des milieux très variés.

On distingue deux grandes unités paysagères, le delta de la Leyre et la vallée de la Leyre.

Le delta de la Leyre ou terre et eau s'enlacent, développe de grandes étendues d'eau, des chenaux et des domaines endigués. L'endiguement peut parfois concerner plusieurs dizaines d'hectares, leur vocation de production de sel et d'élevage de poissons est aujourd'hui abandonnée mais les structures persistent et accueillent parfois des activités d'élevage extensif et des sites de découverte de la nature. Les prairies humides, les roselières, les prairies sèches, les forêts-galeries des levées sableuses dessinent le reste du décor de ces milieux remarquables. Le périmètre du site inscrit se développe par la suite sur différents espaces.



© IGN scan 250 2007

Inventaires ZNIEFF

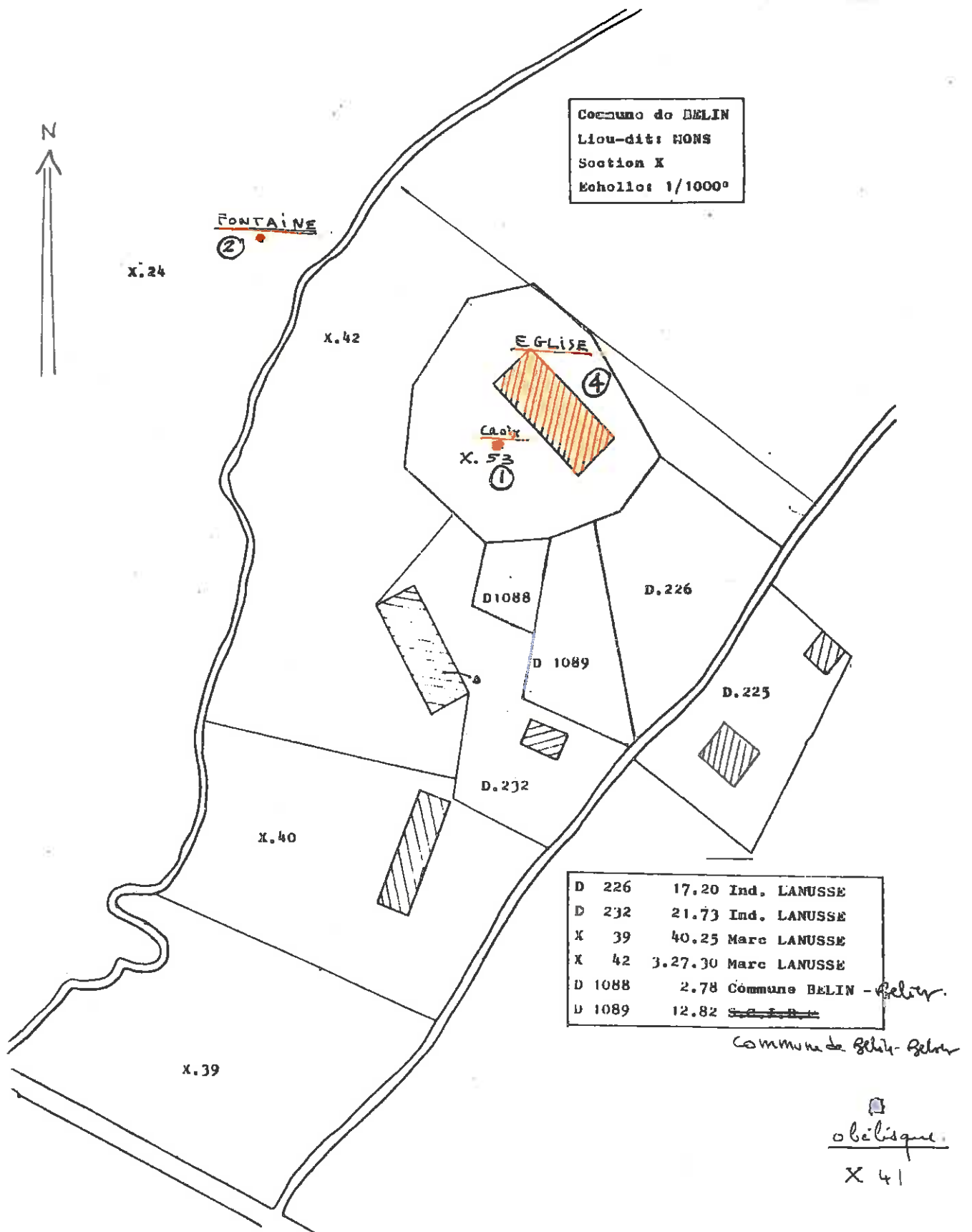
- (ZNIEFF 2) Vallées de la Grande et de la Petite Eyre
- (ZNIEFF 2) Bassin d'Arcachon
- (ZNIEFF 1) zone inondable de la moyenne Vallée de l'Eyre
- (ZNIEFF 1) zones humides des étangs du Bran et du Martinet
- (ZNIEFF 1) zone inondable de la Basse Vallée de l'Eyre
- (ZNIEFF 1) parc ornithologique du Teich
- (ZNIEFF 1) le delta de l'Eyre
- (ZNIEFF 1) Bassin d'Arcachon et réserve naturelle du banc d'Arguin

Natura 2000

- (Directive Oiseaux) Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin
- (Directive Habitat) Bassin d'Arcachon et Cap Ferret
- Autres protections**
- (Espaces Naturels Protégés) Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (17/07/2006)
- (Sites et Paysages - Site classé Domaine de Graveyron, 127/041 973)
- (Communes littorales) Arcachon

EGLISE ET CROIX

éléments bâtis générant le rayon de 500 m





BELIN BELIET - Eglise du Vieux Lugos

Ma sélection

Immeubles classés ou
inscrits - Gironde - 33

En instance de classement

- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

En date du : 2015-08-13

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Zone de protection du
patrimoine architectural,
urbain et paysager -
Gironde - 33

ZPPAUP

En date du : 2015-03-31

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Périmètre de protection
modifié d'un monument
historique - Gironde - 33

Abords MH

En date du : 2015-06-22

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Périmètre de protection
d'un monument historique
- Gironde - 33

Abords MH

En date du : 2015-07-22

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

ETUDE PPM GIRONDE -
Périmètre de protection
modifié d'un monument
historique - Gironde - 33

Abords MH

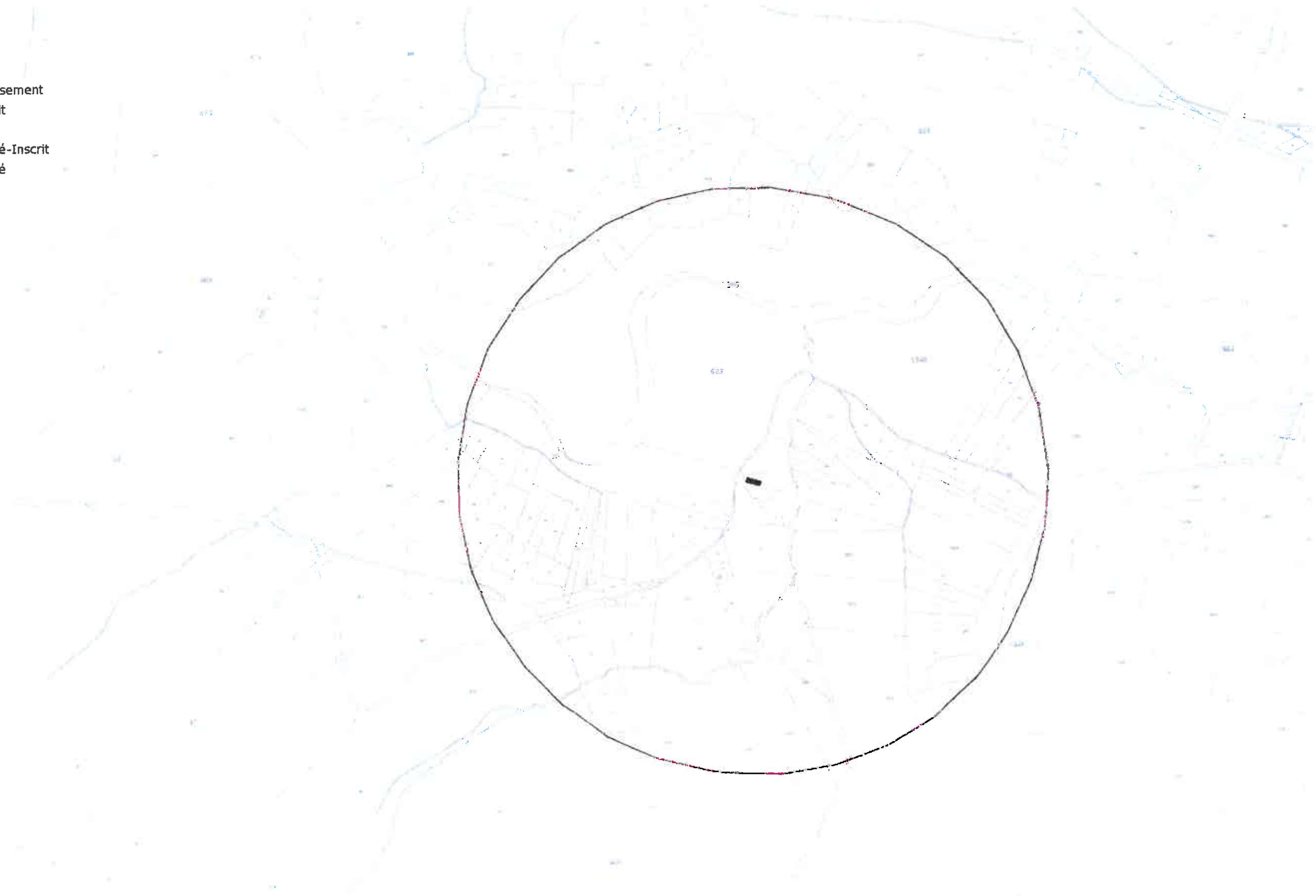
En date du : 2015-07-24

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Données de référence

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN



OBÉLIQUE

BELIN BELIET - Obélisque "Croix des Pèlerins"



OK, WCB/STAP 5/5/2015



BELIN BELIET Rayons de la croix, de la fontaine, de l'obélisque et de l'église Saint Pierre du Mons

① ② ③ ④

Ma sélection

Immeubles classés ou
inscrits - Gironde - 33

En instance de classement

- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé

Par défaut

En date du : 2015-08-13

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Zone de protection du
patrimoine architectural,
urbain et paysager -
Gironde - 33

ZPPAUP

En date du : 2015-03-31

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Périmètre de protection
modifié d'un monument
historique - Gironde - 33

Abords MH

En date du : 2015-06-22

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Périmètre de protection
d'un monument historique
- Gironde - 33

Abords MH

En date du : 2015-07-22

Propriétaire : STAP 33 -
Gironde

Données de référence

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN

